

**DELIBERATION N° 2007/05-06 - DECISION MODIFICATIVE N°1 : OPERATIONS PATRIMONIALES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que suite à une demande de Madame le Trésorier Principal, la Ville de Ludres est dans l'obligation de faire des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Ces écritures sont des transferts d'imputations entre des lignes d'inventaires. Cependant, pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant global de 198 100 €.

Les crédits ouverts sont détaillés comme suit :

ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
2121	041	01	3 540 €	
2128	041	01	148 850 €	
21311	041	01	920 €	
21318	041	01	960 €	
2138	041	01	130 €	
2188	041	01	230 €	
2313	041	01	15 760 €	
2318	041	01	27 710 €	
2031	041	01		191 900 €
2033	041	01		6 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>198 100 €</b>	<b>198 100 €</b>

L'équilibre de la section d'investissement se fait désormais ainsi :

Dépenses réelles d'investissement :	902 350.00 €
Dépenses d'ordre d'investissement :	206 985.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>1 109 335.00 €</b>

Recettes réelles d'investissement :	330 661.55 €
Recettes d'ordre d'investissement :	778 673.45 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>1 109 335.00 €</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement reste inchangé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 20 voix pour et 4 abstentions (Groupe Ludres autrement) :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 détaillée dans le tableau ci-dessus.